

1837, Morin dans un discours non moins violent pose au gouverneur l'ultimatum suivant: "ou les conseillers seront élus par le peuple comme la Chambre d'Assemblée, ou la Couronne se verra refuser tout subside comme par le passé." Le gouverneur écrit au Colonial Office. Lord Russell revient sur sa décision. C'est entendu: les résolutions Russell resteront lettre morte. Mais il est trop tard, le sang a coulé. Le peuple est en ébullition. Les chefs des patriotes sont accusés du crime de haute trahison. Leur arrestation est ordonnée. Les Canadiens français prennent les armes dans le district de Montréal. On sait le reste..... La constitution de 1791 est suspendue. La répression est sévère, cruelle, sauvage. Non seulement les libertés attendues sont refusées, c'est la loi martiale qui règne dans toute sa rigueur.....

Il est plutôt facile aux âmes timorées que la lutte effraie, de jeter un blâme absolu sur nos pères qui ont tant souffert et qui sacrifiaient leur temps, leur argent et même leur vie pour ce qu'ils croyaient être le bien commun de la patrie. L'historien impartial qui établira les responsabilités de tous les groupes, devra garder présentes dans son esprit les exactions sans nombre des favoris du pouvoir, les concussions dégoûtantes des fonctionnaires, les délations de marchands anglais qui font écarter de l'administration les citoyens honnêtes pour les remplacer par des incompetents notoires, les pétitions des Canadiens anglais comme français qui réclament justice, jetées au panier par une majorité hostile ou mal éclairée au parlement de Westminster. Il ne devra pas oublier non plus le complot de 1827 ce sinistre projet d'union qui exaspère Papineau et lui fait perdre confiance dans la sincérité des propositions conciliantes offertes par les successeurs de lord Dalhousie. Voilà les vraies sources de la rébellion..... Papineau, Lafontaine et Morin instruits par un passé de déceptions et de mensonges refusent les concessions de Gosford parce que dans leur opinion, elles cachent de nouveaux pièges. Les propositions Russell ne sont-elles pas la violation la plus éhontée des principes élémentaires du droit constitutionnel? Depuis trop longtemps la mesure est comble.

Je n'ai ni la compétence, ni l'autorité pour juger comme il convient la rébellion de 1837. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada attendent avec impatience le verdict de l'historien québécois dont la renommée loue avec discernement, la compétence, la modération et l'impartialité: l'honorable Thomas Chapais qui bientôt doit publier une étude sur les événements politiques de cette époque. Nos pères ont combattu sans relâche soixante années d'injustice. S'ils ont fait des erreurs,—ce qu'est possible,—ils les ont noblement expiées. Un homme qui monte sur l'échafaud pour une cause juste, a-t-il commis des erreurs de tactiques les plus regrettables, n'en a pas moins droit au pardon et à l'amour de ses compatriotes. Quand nos ancêtres ont souffert pour la justice et la vérité

(1)1 David.